RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01092
Numéro SIREN : 414 247 999
Nom ou dénomination : ABC COMPTABILITE

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2024 sous le numéro de dépôt A2024/000238

ABC COMPTABILITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 114 841,46 euros
Siège social : 1, Place d'Apvril
38000 GRENOBLE
414 247 999 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le douze décembre,
A neuf heures,

Les associés de la société ABC COMPTABILITE, société à responsabilité limitée au capital de 114 841,46 euros, divisé en 37 668 parts de 3,0488 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 16 Avenue Tony Garnier 69007 LYON, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Société ABC COMPTABILITE INVESTMENT,
Titulaire en pleine propriété de …….. 32 798 parts

Madame Laurence CHENAL,
Titulaire en pleine propriété de …….. 4 869 parts

Monsieur Anthony VARIN,
Titulaire en pleine propriété de …….. 1 part

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Jean-Luc ZULLI**, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un cogérant supplémentaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée tous les documents prévus par les textes, les statuts et les dispositions en vigueur.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de **cogérant**, à compter de ce jour, **12 décembre 2023**, et pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Anthony VARIN
Né le 8 novembre 1986 à Mont-Saint-Aignan (76),
De nationalité française,
Demeurant 72 chemin de la réserve 38290 SATOLAS ET BONCE,
Expert-comptable,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Anthony VARIN, présent, déclare qu'il accepte les fonctions de Cogérant qui viennent de lui être confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Il déclare en outre qu'il est régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants et les associés.

Signatures :

Jean-Luc ZULLI Cogérant	
ABC COMPTABILITE INVESTMENT Associée	
Laurence CHENAL Associée cogérante	
Anthony VARIN Associé nouveau cogérant	